



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 octobre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la communication datée du 4 octobre 2006 que j'ai reçue du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

**Lettre datée du 4 octobre 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Directeur général
de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

Au paragraphe 16 de la résolution 1051 (1996), le Conseil de sécurité a prié le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de lui présenter un rapport unifié tous les six mois à compter du 11 avril 1996, sur les activités de vérification menées par l'Agence en Iraq, en application des paragraphes 12 et 13 de la résolution 687 (1991) du Conseil et d'autres résolutions connexes.

Depuis le 17 mars 2003, l'Agence n'a pas été en mesure de s'acquitter en Iraq du mandat qui lui avait été confié par la résolution 687 (1991) et d'autres résolutions du Conseil.

Durant la période considérée, des images satellitaires des sites les plus importants ont continué d'être acquises et étudiées de façon systématique.

Des cours ont été organisés pour former le personnel de la nouvelle Direction nationale du contrôle iraquienne au contrôle et à la comptabilité des matières nucléaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohamed **EIBaradei**
